



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

AVIS SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR PORTE DE NINOVE

25 mars 2019

Conformément à l'article 30/5 §1 du CoBAT, et après avoir entendu en séance Madame Charlotte Demulder (Perspective.brussels) présenter le Plan d'Aménagement directeur « Porte de Ninove », la Commission a approuvé à l'unanimité l'avis suivant.

Impacts

La Commission regrette le manque d'étude des impacts de mobilité par le RIE. Il y a peu de solutions proposées au vu des impacts potentiels du projet.

La Commission s'inquiète de l'impact des développements importants prévus par le PAD (nombre d'emplois, de logements) sur la mobilité de la zone, que ce soit en matière d'accessibilité, de charge des transports publics ou de congestion routière.

Volet Stratégique

La Commission demande que la partie stratégique indique que l'ensemble des cheminements dans les espaces publics (et ce incluant les espaces verts) doivent respecter les normes fixées par les vademecums et le Cahier de l'Accessibilité piétonne de Bruxelles Mobilité.

Concernant les cheminements cyclables, la Commission recommande de se référer, dans la partie stratégique, à la carte du RER vélo établie par le PRDD. En effet, le RER vélo prévoit une traversée plus directe de la zone (quais du Hainaut et de Mariemont et chaussée de Ninove) que celle présentée sur les cartes de Perspective.brussels.

Volet réglementaire

Pour le stationnement vélo, la Commission demande d'ajouter des prescriptions réglementaires ambitieuses, à savoir un emplacement par chambre au minimum.

La Commission demande d'ajouter aux parkings souterrains des accès indépendants depuis l'espace public, afin de les rendre accessibles aux riverains et de permettre une mutualisation des emplacements.